

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le seize mai deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

COMPTE
ADMINISTRATIF
2018 DU BUDGET
PRINCIPAL DE LA
VILLE DES LILAS.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS :

Claude ERMOGENI. Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Camille FALQUE.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-D49-19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte de gestion 2018 du budget principal de la Ville des Lilas,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2018 concernant le budget principal,

Madame Camille FALQUE ayant été élue présidente de la séance à l'occasion du débat sur le compte administratif,

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE de donner acte à Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire, de la présentation du compte administratif 2018 du budget principal de la ville des Lilas,

ARTICLE 2 : DIT que l'excédent net de clôture de l'exercice de 2018 est de 12 053 591,99 euros

ARTICLE 3 : APPROUVE les résultats définitifs (restes à réaliser intégrés) du compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la ville des Lilas, tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTATS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	50 844 531,28	53 871 329,14
	Section d'investissement	5 649 248,18	16 256 702,25

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		2 143 104,34
	Report en section d'investissement (001)	1 964 494,87	

=

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20190522-D49-19-DE Date de télétransmission : 27/05/2019 Date de réception préfecture : 27/05/2019

TOTAL (réalisations + reports)	58 458 274,33	72 271 135,73
--------------------------------	----------------------	----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	1 759 269,41	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	50 844 531,28	56 014 433,48
	Section d'investissement	9 373 012,46	16 256 702,25
	TOTAL CUMULE	60 217 543,74	72 271 135,73

ARTICLE 4 : **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 5 : **RECONNAIT** la sincérité des reports de l'exercice 2018 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

ARTICLE 6 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

Délibération votée par :

Voix pour : 31

Voix contre

Abstention : 1

NPPV : 1

Certifiée exécutoire compte tenu

- de sa transmission en Préfecture le **27 MAI 2019**
- et de son affichage le **29 MAI 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-D49-19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019

